



LE DÉPARTEMENT DE LANGUES ET DE LITTÉRATURE ROMANES

met au concours un poste à charge partielle (40 %) de

Chargé-e de cours en rhétoromanche

Titre exigé et expérience professionnelle:

- Doctorat ès lettres, ou titre jugé équivalent.
- Expérience de l'enseignement et de la recherche universitaire.
- Publications en Languet, littérature et culture rhétoromanche en général.

Cahier des charges:

- 4 heures d'enseignement en rhétoromanche (grammaire, sociolinguistique, littérature et culture) selon les besoins du département.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2015 ou date à convenir

Durée du mandat:

Art. 141 du règlement du personnel de l'Université de Genève : "Le chargé de cours est nommé pour une première période de 3 ans au maximum; la nomination est renouvelable pour des périodes successives de 3 ans au maximum".

Traitement:

Classe 23/00 à 23/22 (CHF 48'357.- à CHF 65'380.- par an à 40 %).

Prévoyance sociale:

Les enseignant(e)s de l'Université de Genève sont obligatoirement affilié(e)s à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève.

Documents et délai requis pour le dépôt des candidatures:

Les dossiers de candidature comprenant:

- lettre de candidature
- copie des diplômes universitaires
- 5 exemplaires du curriculum vitae et de la liste des publications
- 1 exemplaire, le cas échéant, des trois publications jugées les plus significatives
- copie certifiée du diplôme le plus élevé ou une attestation de l'institution qui l'a délivré

sont à envoyer **avant le 6 février 2015** à l'adresse suivante:

Secrétariat du Département de langues et de littératures romanes
Faculté des lettres
Université de Genève
Rue de Candolle 5
CH-1211 Genève 4

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures du sexe sous-représenté.